

---

**De:** Greffe  
**Objet:** TR: R-3725-2010 - ACEF de l'Outaouais- courriel no.3  
**Pièces jointes:** 3725\_arg\_acefouataouais\_b.doc

**GREFFE**

**27 SEP. 2010**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL**

Bonjour,

Nous avons constaté deux erreurs que nous tenons à corriger dans le document -Argumentation de l'ACEF de l'Outaouais-, transmis le vendredi 24 septembre 2010. Ces corrections sont les suivantes :

- (1) Entête : Hydro-Québec est la demanderesse dans ce dossier; la modification appropriée a donc été apportée;
- (2) Mise en page : espace entre les paragraphes 64 et 65 du document.

Aucune autre modification n'a été apportée au document, lequel demeure intact, hormis les deux modifications indiquées ci-dessus.

Nous saurions gré au greffe de la Régie de l'énergie de remplacer le document affiché sur le site web par celui joint au présent courriel.

Nos excuses pour tout inconvéient que cela puisse causer, le cas échéant.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration.

Bien à vous,

**Me Stéphanie Lussier**

788, rue Galt

Montréal (Qc) H4G 2P7

Tel.: 514.761.0032

Courriel : [stephanie.lussier@sympatico.ca](mailto:stephanie.lussier@sympatico.ca)